

REVUE DE PRESSE

service communication



Paris-Normandie

AGENDA

Publié le 20/05/25

Demain

LE PETIT-QUEVILLY

Théâtre : Royaume

Elles sont six. Elles sont femmes. Unies, malgré leurs différences d'âge et d'origine, par une histoire commune. Une histoire qu'elles partagent avec des milliers d'autres femmes. Une histoire faite de moments marquants, parfois douloureux, qui ont jalonné leur existence. Des blessures encore à vif qui peinent à cicatriser. Ensemble, elles dansent la sonorité et livrent une pièce aussi touchante que lumineuse, chorégraphiée par Hamid Ben Mahi. Du 22 au 23 mai à 20 h au Théâtre de la Foudre. Billetterie : 02 35 70 22 82, billetterie@cdn-normandierouen.fr

Paris-Normandie

Impôts 2025 : revenus Vinted, Leboncoin ou Airbnb... que faut-il déclarer ou non ?

Comme chaque printemps, les allergies, le soleil et... la déclaration de revenus sont de retour. Avant de valider ou de compléter la vôtre, on fait le point sur les revenus qu'il faut déclarer ou pas.

Par Garance Ferrard

Publié: 25 Avril 2025 à 16h44

Normalement, vous devez tous avoir reçu votre déclaration de revenus 2024 pour l'année 2025. Mais au moment de vérifier ou de compléter votre déclaration, un doute s'installe. Vos revenus issus de [Vinted](#) ou encore [Leboncoin](#) et Airbnb sont-ils à déclarer ? On fait le point.

Vinted, brocantes et Leboncoin

Bonne nouvelle ! Selon [service-public.fr](#), « *les revenus issus de la vente de biens dont vous vous êtes débarrassé (par exemple, lors d'un vide-grenier, sur [leboncoin.fr](#), [Vinted](#)) ne sont **pas imposables** »*. **Donc si de temps en temps, vous vous débarrassez de vos vieux pulls sur Vinted ou de ce vélo d'appartement, qui encombre votre salon et dont vous ne vous servez plus, sur Le Bon coin, pas de problème.**

Mais petite subtilité, vous n'avez rien à déclarer seulement si vous avez réalisé moins de **2 000 €** de recettes ou moins de 30 transactions dans l'année. Au-delà, il faudra donc déclarer ces revenus.

À noter, pour les ventes de bijoux, d'objets d'art, de collection ou d'antiquité, les choses sont un peu différentes. « *Vous devez régler la **taxe forfaitaire sur les objets précieux** si le prix de vente dépasse **5 000 €** »*, explique le site de l'État. Il faudra remplir un formulaire sur le site [service-public.fr](#).

Airbnb

Dans la majorité des cas, la déclaration de revenus pour la location saisonnière est obligatoire. Dans les faits, vous n'avez rien à déclarer si vous percevez moins de 760 euros par an et qu'il s'agit de votre résidence principale. Mais cette limite est souvent rapidement atteinte.

Comme l'indiquent nos confrères de [BFM-RMC Conso](#), il faut impérativement déclarer à l'administration fiscale toutes les locations que vous faites sur Internet comme de l'outillage ou une voiture par exemple. Ces revenus sont imposables.

Et si vous vendez des fruits et des légumes de votre jardin ?

Alors si vous avez décidé de vendre les légumes et les fruits que vous faites fièrement pousser dans votre jardin, il y a deux possibilités au moment de remplir votre déclaration de revenus.

Vous n'êtes pas imposable si les légumes et fruits proviennent de votre potager qui est accolé à votre maison et que ce potager ne dépasse pas 500m².

Dans le cas où votre potager n'est pas accolé à votre maison ou qu'il fait plus de 500m², vous êtes imposable. Ces revenus sont considérés comme des revenus agricoles.



Violences contre les élus : malgré une légère baisse, "aucun territoire n'y échappe" selon un rapport ministériel



Les maires sont les principales victimes des atteintes aux élus (photo d'illustration) © Radio France - Nathalie de Keyzer

Sarah Tuchscherer - Publié le mardi 20 mai 2025 à 5:55

2.500 atteintes contre des élus ont été enregistrées en France en 2024, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur. Ils sont en légère baisse par rapport à l'année précédente, mais aucun territoire n'est épargné.

2.501 actes de violences ont été commis contre des élus en France l'an dernier, selon un bilan du Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (CALAE). **Ce nombre est en recul (-9%) par rapport à 2023** où 2.748 atteintes avaient été enregistrées. Ce léger mieux, le ministre délégué au ministère de l'Intérieur, François-Noël Buffet, l'attribue à la mise en place de nombreux outils qui, selon lui, *"a déjà permis d'améliorer la protection juridique des élus, leur protection physique, celle de leurs familles, et de renforcer les sanctions"*.

Les maires, première cible de ces atteintes

[Dans une interview au Figaro](#), François-Noël Buffet déplore, dans le même temps, le fait qu'*"aucun territoire n'échappe aux violences : les villes, les campagnes et même les Outre-mer"*. Il se dit également préoccupé par le sort des maires, les plus touchés, qui concentrent 64% des atteintes : *"C'est extrêmement préoccupant car ils sont en première ligne pour répondre aux besoins locaux et ils sont des figures d'autorité"*. Parmi les victimes, on trouve aussi les conseillers municipaux (18% des atteintes) et les parlementaires (13%).

Vers un regain de violences l'an prochain ?

Les violences, heureusement, ne sont pas majoritaires, elles représentent 10% des actes commis contre les élus, 68% sont des menaces et outrages (dont un quart sont diffusées par internet), 8% sont des destructions et dégradations. Le ministre François-Noël Buffet dit s'attendre à un regain de tensions à l'approche des municipales prévues l'an prochain. Il promet la mise en place d'un "pack nouvel élu" pour leur permettre de mieux connaître leurs prérogatives ainsi qu'une généralisation des boutons d'appels d'urgence.



L'Insee est la première composante du service public statistiquePhoto Insee

Le chiffre de la semaine

17

Le service statistique public (SSP), défini par la loi du 7 juin 1951, est composé de l'Insee et de 16 services statistiques ministériels (SSM). Par exemple, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) du ministère de l'Intérieur produit des données sur les infractions enregistrées par les forces de l'ordre. La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles analyse les informations issues du système de santé pour évaluer les besoins de la population et la couverture du territoire par les médecins.

Le SSP, coordonné par l'Insee, collecte les données nécessaires à

l'élaboration de statistiques, analyse et produit des données officielles qu'il diffuse auprès d'un large public. Il contribue aux statistiques européennes et internationales conformément aux engagements pris par l'État. Évaluée par l'Autorité de la statistique publique, la production du SSP respecte un ensemble de règles visant à garantir la fiabilité des informations produites et diffusées, en particulier l'indépendance professionnelle, la neutralité, une méthodologie solide, l'accessibilité. ●

www.insee.fr

Tendance Ouest

Société. Pourquoi un classement national considère-t-il que la Normandie n'est pas une région pour "bien vieillir" ?

Société. Santé, météo, ambiance, services... Un classement national a passé au crible les villes françaises où il fait bon vivre après 60 ans. Et malheureusement, la Normandie n'est pas franchement dans le haut du tableau. La première ville normande ? 87e (et on vous défie de deviner de laquelle il s'agit). Alors, qu'est-ce qui cloche ? On fait le point.

Publié le 19/05/2025 à 18h00 - Par Mathilde Rabaud



Pourquoi la Normandie ne séduit pas les retraités, selon un classement national. - Unsplash

Le journal [Le Parisien](#) a passé au crible plus de **2 000 villes françaises** pour déterminer les meilleures destinations où passer **une retraite paisible et dynamique**. Et surprise : **la Normandie**, pourtant prisée pour sa qualité de vie et son littoral, brille surtout... **par son absence** dans le haut du classement. Mais alors, qu'est-ce qui coince ?

Climat et météo : quand le ciel joue contre la Normandie

Premier point qui pèse lourd : **le climat**. Le palmarès établi par *Le Parisien* met clairement en avant **les villes baignées de soleil**, avec une nette domination du Sud et de la façade méditerranéenne. Menton, Hyères, Argelès-sur-Mer... Autant de noms qui font rêver les retraités en quête de douceur.

La Normandie, elle, souffre de sa réputation de ["région grise"](#), malgré ses étés tempérés et ses belles éclaircies. Si certains y voient un charme authentique, les critères météo, en particulier le nombre de [jours d'ensoleillement](#), ont joué en défaveur de la région. Et à la retraite, on préfère les lunettes de soleil au parapluie.

Santé et désert médical : le talon d'Achille normand

Autre critère crucial du classement : [l'accès aux soins](#). Sur ce point, la Normandie n'échappe pas à une réalité nationale : [la désertification médicale](#), particulièrement marquée dans les zones rurales. Les généralistes [se raréfient](#), les spécialistes sont parfois à plus de 30 kilomètres... Et pour beaucoup de seniors, ça pèse lourd dans la balance.

Le Parisien insiste d'ailleurs sur ce point : les villes les mieux notées sont celles où **les services médicaux sont accessibles**, nombreux et diversifiés. A l'inverse, certaines

communes normandes, pourtant paisibles et attractives, souffrent d'un [manque d'infrastructures de santé](#) — un facteur rédhibitoire pour une retraite sereine.

Mobilité, commerces et culture : une offre encore inégale

Côté équipements, la Normandie a des atouts, mais aussi des manques. Si des villes comme Caen ou Rouen disposent d'une **offre culturelle** et commerciale riche, ce n'est pas forcément le cas dans les petites communes, où les cinémas, bibliothèques et transports en commun sont moins présents ou peu accessibles.

Le Parisien rappelle que "*bien vieillir*", c'est aussi **rester actif** : pouvoir aller au théâtre, prendre le bus sans souci, trouver une pharmacie à moins de 10 minutes. Et sur ces aspects, la région ne tient pas toujours la comparaison face à des destinations touristiques du Sud qui misent tout sur la qualité de vie... et l'animation à l'année.

Immobilier et coût de la vie : un faux avantage ?

On pourrait penser que le prix de l'immobilier, plus abordable qu'à Hyères ou Biarritz, serait un atout pour la Normandie. C'est vrai... mais ce n'est pas suffisant. *Le Parisien* a pris en compte une trentaine de critères, et le pouvoir d'achat ne fait pas tout : ce qui séduit, **c'est l'équilibre entre coût de la vie, cadre de vie et services.**

Une qualité de vie qui ne suffit plus

Ainsi, des villes normandes comme **Carentan-les-Marais** (la fameuse 87^e place) ou **Abbeville** (aux portes de la région) figurent dans les bas-fonds du classement malgré leur attractivité immobilière. En cause : une offre culturelle limitée, peu de transports en commun et un accès difficile aux soins.

Le vieillissement n'est plus synonyme de repli. Aujourd'hui, les jeunes retraités veulent "*vivre leur meilleure vie*", même après 65 ans. Et à ce petit jeu, la Normandie ne coche pas encore toutes les cases.

Le Monde

Interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans : les difficultés et les limites du projet du gouvernement

Cette réforme, portée jusqu'ici à l'échelle nationale, s'est heurtée en Europe à des questions techniques et de compatibilité avec le droit communautaire.

Par [Olivier Clairouin](#), [Damien Leloup](#) et [Florian Reynaud](#)

Publié le 12 mai 2025 à 17h00, modifié le 12 mai 2025 à 17h42



Des adolescents avec leur smartphone, à Marseille, le 27 juin 2022. NICOLAS TUCAT / AFP

L'interview sonne comme un ultimatum. [Dans La Tribune Dimanche](#), dimanche 11 mai, la ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique, Clara Chappaz, affirme vouloir interdire l'accès aux réseaux sociaux aux mineurs de moins de 15 ans, en imposant aux plateformes la vérification d'âge au moment de la création d'un compte. A cette fin, la France se donne « *trois mois* » pour « *mobiliser ses partenaires européens* », faute de quoi Paris fera cavalier seul.

En juin 2024, le président de la République, Emmanuel Macron, [s'était déjà lui-même prononcé en faveur de telles restrictions](#), souhaitant par ailleurs interdire l'usage du smartphone avant 11 ans. Une position qui faisait suite à la restitution, deux mois auparavant, de travaux d'experts sur l'effet de l'exposition des jeunes aux écrans.

En France, l'usage des réseaux sociaux par les plus jeunes est déjà encadré par plusieurs textes, dont certains ne sont toujours pas appliqués. Se pose en effet la question des modalités concrètes de la vérification de l'âge des internautes ainsi que de l'effectivité de telles mesures, comme en témoignent les exemples plus ou moins probants observables à l'étranger.

En France, des textes déjà votés mais pas appliqués

Depuis quelques années, les députés avancent le concept de « *majorité numérique* » pour désigner l'âge à partir duquel un mineur peut de lui-même accéder à certains services en ligne. En pratique, [tout mineur de plus de 15 ans](#) peut, depuis 2018 et la mise en place du règlement général sur la protection des données (RGPD), consentir seul à un traitement de données à caractère personnel. En dessous de cet âge, l'accord conjoint du mineur et de ses parents est nécessaire.

La loi sur la « majorité numérique », adoptée en 2023, a confirmé cet impératif. Surtout, le texte a introduit [des obligations pour les plateformes elles-mêmes](#), qui sont sommées de mettre en place des outils de vérification d'âge et de refuser l'inscription aux mineurs de moins de 15 ans.

La loi visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique (SREN) a également introduit une obligation de vérification d'âge, cette fois aux sites pornographiques, qui doivent s'assurer que seules les personnes majeures peuvent accéder à leurs contenus. La loi SREN impose aussi aux plateformes d'empêcher l'accès à leurs services à certaines personnes visées par des peines complémentaires de bannissement en justice (par exemple, pour des faits de harcèlement).

Ces deux textes ne sont toutefois pas encore réellement appliqués, pour deux raisons. La première, c'est que la France est régulièrement accusée d'outrepasser ses prérogatives en imposant des règles supplémentaires aux services en ligne [sans respecter le nouveau cadre européen](#) établi par le règlement sur les services numériques (Digital Services Act, DSA) qui, lui, ne requiert pas de contrôle de l'âge. C'est pourquoi Clara Chappaz affiche aujourd'hui son intention de « *convaincre la Commission européenne* » de l'intérêt d'une vérification de l'âge au niveau communautaire afin de « *renforcer la portée* » du DSA. La deuxième raison tient à des batailles rangées techniques et politiques autour du concept même de vérification d'âge en ligne, un sujet plus qu'épineux.

Un âge des utilisateurs pas si simple à vérifier

Les récents débats sur l'accès aux sites pornographiques l'ont largement rappelé : contrôler l'âge des internautes, tout en respectant leur vie privée, est un défi très difficile à relever. A fortiori pour les mineurs, dont la vie privée est étroitement protégée par la loi.

Ces dernières années, plusieurs études ont passé au crible les différents mécanismes pouvant être mis en place pour attester l'âge d'une personne accédant à un site ou s'inscrivant sur celui-ci. La plupart d'entre eux présentent des faiblesses, [à commencer par l'analyse algorithmique des traits du visage](#), largement utilisée pour contrôler si un internaute a plus ou moins de 18 ans. Leader du marché, [l'entreprise Yoti assure pourtant que ses algorithmes](#) sont très efficaces pour détecter les mineurs de moins de 18 ans et de moins de 13 ans.

L'utilisation d'une carte bancaire, très usitée pour vérifier l'âge des internautes, est, elle aussi, imparfaite, puisque certains mineurs peuvent en posséder une. Quant à la méthode consistant à demander des documents d'identité, elle peut également être contournée (grâce à l'emprunt de documents), [comme le rappelait, en 2022, la Commission nationale de l'informatique et des libertés](#), tout en étant beaucoup plus intrusive en matière de données personnelles. Enfin, toute mesure de contrôle de l'âge ne s'appliquant qu'à l'échelle de la France ou même de l'Union européenne est, en théorie, contournable en utilisant un VPN (pour *virtual private network*, un réseau privé virtuel).

A l'étranger, des lois contestées

Ces dernières années, plusieurs pays ont mis en place des législations, parfois très restrictives, pour limiter l'accès des plus jeunes aux réseaux sociaux ou aux jeux vidéo en ligne. En Corée ou en Chine, différentes mesures de « couvre-feu numérique » ou fixant des limites de temps d'écran ont, par exemple, été testées, puis abandonnées.

Aux Etats-Unis, une douzaine d'Etats ont adopté, en 2024 et en 2025, des lois locales fixant une limite d'âge pour pouvoir s'inscrire à un réseau social. La plus scrutée, en Floride, interdit l'ouverture d'un compte avant 14 ans et nécessite une autorisation parentale jusqu'à 16 ans. Le lobby des grandes entreprises du numérique avait contesté la loi devant les tribunaux, mais a [perdu en première instance](#). D'autres procédures sont toujours en cours dans d'autres Etats, et il y a de fortes chances que certaines d'entre elles aillent jusqu'à la Cour suprême, dont la jurisprudence est réputée plutôt défavorable aux limites d'âge, au nom de la protection de la liberté d'expression. Une proposition de loi nationale a également été déposée par des sénateurs républicains.

En Australie, une loi nationale [a d'ores et déjà été adoptée](#) et doit entrer en application en novembre. Elle interdit l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 16 ans, avec une exception pour YouTube. D'autres gouvernements, notamment au Royaume-Uni, ont [envisagé des mesures similaires](#), avant de faire marche arrière.

Des réseaux sociaux qui multiplient les annonces

Parallèlement, tous les grands réseaux sociaux ont mis en place, au fil du temps, des outils de contrôle parental et de protection des adolescents, qui permettent notamment de limiter le temps d'utilisation de l'application par les plus jeunes. Certaines plateformes, comme Instagram ou TikTok, limitent ainsi les fonctionnalités des comptes créés par les mineurs, qui sont notamment paramétrés par défaut comme « privés », c'est-à-dire dont le contenu n'est accessible qu'aux personnes acceptées par l'utilisateur.

Les grandes plateformes assurent également utiliser toute une série d'outils automatisés pour détecter les internautes qui mentent sur leur âge lors de leur inscription. En avril, Meta – maison mère d'Instagram – a ainsi [annoncé son intention de tester aux Etats-Unis l'utilisation de l'intelligence artificielle](#) pour repérer les profils des jeunes s'étant fait passer pour des adultes afin de les basculer automatiquement en « comptes adolescents ».

La plupart des réseaux sociaux arguent toutefois que la responsabilité du contrôle ne devrait pas leur échoir, mais être confiée aux opérateurs téléphoniques ainsi qu'à Apple et à Google. Ce sont ces deux entreprises qui gèrent les magasins d'applications et sont plus à même, selon les grandes plateformes, de contrôler facilement l'âge des utilisateurs.